3. À Colombes, la ville se prive de recettes confortables

Quand on enquête sur les dérives des contrats de délégation de service public, tous les chemins mènent à Colombes, dans les Hauts-de-Seine. Dès le début de mon enquête, mes premiers contacts m'ont mis sur la piste. Confirmée par les nombreuses apparitions de la ville dans les articles de presse ou les documentaires consacrés au sujet, cités précédemment⁸¹.

L'histoire remonte à 2004 quand la maire de l'époque Nicole Goueta (UMP) signe un contrat de délégation de service public avec Omnipark (filiale d'Epolia), pour le stationnement payant sur voirie, la gestion des quatre parcs de stationnement et la construction de l'extension du parc de l'Hôtel de Ville. En juin 2008, le groupe Q-Park a succédé à la société délégataire, après avoir acquis le groupe Epolia et ses filiales.

À l'époque, l'investissement pour l'extension du parking de l'Hôtel de Ville est de 4,4 millions

^{81. «} Autoroutes, parkings et stationnement : le grand profit », 2015, Jean-Christophe Portes, Dream Way production et « Investir dans un parking, une affaire en or », Envoyé Spécial, diffusé le 23 janvier 2014 sur France 2.

d'euros et le contrat est prévu sur 30 ans. Pour Joël Siwoschinsky, c'est le premier problème. Membre très actif du collectif Le Colombes que j'aime, qui demande la rupture du contrat, Joël dénonce, entre autres, la durée de celui-ci : « La durée est totalement disproportionnée par rapport à l'investissement initial, assure le militant. Ailleurs on a des durées de 40 ans pour un investissement de 20 millions d'euros!» Ce que confirme l'avocat Mathieu Lesage. Une disproportion accentuée par le fait que la délégation comprend aussi les recettes du stationnement sur voirie: investissement minimal mais rentabilité maximale. Pour Joël, « les quatre ouvrages sont déjà une machine à cash. Auxquels on ajoute les 1 500 places en voirie!»

24,7 millions de bénéfices pour Q-Park **versus** 1,5 million de pertes pour la ville

Le collectif a calculé que le délégataire verse 35 000 € par an à la ville au titre de l'occupation du domaine public et 88 000 € par an, en moyenne, d'intéressement sur les recettes. Cependant, là où le déséquilibre s'accentue c'est que la ville est aussi en charge de la verbalisation *via* les agents de surveillance de la voie publique qu'elle emploie.

Au total, en 30 ans *Le Colombes que j'aime* estime que la ville aura investi 5,4 millions d'euros sur son stationnement (le coût des ASVP + une redevance reversée à Q-Park en échange d'une heure de stationnement gratuit dans le parking de l'Hôtel de Ville), et récupérera 3,9 millions d'euros de recettes. Soit un déficit de 1,5 million d'euros. Tandis que le délégataire ferait un bénéfice de 24,7 millions d'euros, une fois ses investissements

et ses charges déduits. Encore une fois, le déséquilibre se joue sur les recettes du stationnement en voirie, nécessitant très peu d'entretien et d'investissements. Ce qui pourrait justifier une dénonciation du contrat si le risque financier que devrait porter le délégataire n'est pas avéré. Mais à Colombes, le diable se cache dans les détails.

Un accord signé en 2010 coupe court à toute possibilité de recours

En effet, comme le rappelait la Cour régionale des comptes d'Île-de-France dans un rapport de 2015 sur les finances de la ville : « Dans le cadre du contrat initial, la ville de Colombes s'était engagée à étendre le stationnement payant sur voirie de 350 à 1 196 places, au plus tard le 1^{er} janvier 2007. » Certaines de ces dispositions n'ayant pas été respectées par la mairie de l'époque, « des négociations ont été conduites en 2010 et un accord conclu [...] soldant l'ensemble des différends, toutes causes confondues, liées aux difficultés d'exécution du contrat. » Cela signifie que l'accord signé par la majorité socialiste qui avait succédé à Nicole Goueta en 2008, empêche tout recours en justice sur le contrat initial. Pour Joël Siwoschinsky « Q-Park a mis la pression aux nouveaux élus en attaquant en justice. Ils ont bluffé. On est toujours dans le même rapport, on a une société privée qui a affaire à des gens incompétents. Il faut savoir résister au bluff! » D'où l'intérêt d'un organisme de régulation qui pourrait venir en conseil aux élus dans ce type de situation.

Désormais, si Colombes veut se débarrasser de ce contrat et récupérer les recettes considérables de son stationnement, il lui faudra le résilier, en s'acquittant des indemnités dues à Q-Park. Le 15 février 2016, Nicole Goueta, réélue après la parenthèse socialiste, déclarait dans Le Parisien: « Nous avons fait analyser la situation par un cabinet d'expertise. Si nous voulons annuler cette DSP, l'indemnité à verser [sera] de 9 M€. » Ajoutant: « Nous n'en avons pas la capacité financière, surtout dans un contexte de baisse des dotations d'État. » À ce stade, cela relève de la décision politique: vaut-il mieux emprunter 9 millions d'euros à rembourser sur x années ou se priver pendant 25 ans de recettes estimées à environ 1,07 million d'euros par an ? Sollicitée, la mairie de Colombes n'a pas donné suite à mes demandes d'entretien.